



DÉLIBÉRATION n°2026-07-01-07

Nos réf. : SR/HT/DB/HG

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 25/06/2026	L'an deux mil vingt-six le premier juillet à dix-neuf heures,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 23</i> <i>Votants : 26</i> <i>Ayant donné procuration : 3</i> <i>Absents excusés : 3</i> <i>Absent : 1</i> <i>Exclu : 0</i>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire <i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, EMONIN Ghislaine, YAVUSZOY Elvan, LORDIER Patrick, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, POIVEY Jean-Pierre, ROY Brigitte, MONNIN Jean-Pierre, ISSLER Agnès, BALLY Pascal, LABOUREY Cloé, THIEBAUD Romain, BAUDIER Dominique, RAVENT Patrick, NEGRUT Ana-Alexandra, BASTIANINI Sylvain, DAUTREY Nassima, BIDOT Patrick, LAFORGE Chantal, BESSIERE Christian, SANDRI Maéva <i>Étaient représentés :</i> MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, MANGE Florence. <i>Procurations données :</i> MARTINO Jean-Luc a donné procuration à RADREAU Sophie, HERGAS Jasmine a donné procuration à EMONIN Ghislaine, MANGE Florence a donné procuration à BIDOT Patrick. <i>Absents :</i> FEBVAY Cédric
OBJET : <i>Désignation d'un représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées</i>	
RÉSULTAT DU VOTE : <i>- Pour : 26</i> <i>- Contre : 0</i> <i>- Abstention : 0</i>	Elvan YAVUZSOY est nommé(e) secrétaire de séance.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), notamment son article 35 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) n° C2026/57 du 19 mai 2026, portant composition de la CLECT,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner un représentant de la Commune appelé à siéger au sein de la CLECT ;

Considérant que la CLECT a pour mission d'évaluer les charges transférées entre les communes membres et l'établissement public de coopération intercommunale afin de garantir l'équité financière entre les collectivités concernées ;

Madame la Maire rappelle qu'il convient de désigner un représentant de la commune de Bavans au sein de la CLECT de PMA.

Conformément aux dispositions des textes susnommés, Madame le Maire propose un vote à main levée afin de désigner le représentant de la commune qui siègera au sein de la CLECT.

Madame la Maire fait acte de candidature et demande s'il y a d'autres candidatures.

La candidature étant enregistrée, il est procédé au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, décide :

- de désigner Madame la Maire en qualité de représentante de la commune au sein de la CLECT de PMA ;
- d'autoriser Madame la Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Bavans, le 01 juillet 2026

La Maire,
Sophie RADREAU



Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 025-212500482-20260701-DELIB2026070107-DE



Délibération certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 27/07/2026
Publiée sur site internet le : 27/07/2026

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.